



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2022

Présent(e)s : 7

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Éric DELMAS, Alexis CASTAN, Patrick VAILLE, Florence GELY, Luc LEPINOIS.

Absent(e)s : Mr François LEROY donne pouvoir à Jean-Michel ARNAL, Muriel SEIGNON donne pouvoir à Aurore RODIER, Mr Christophe BLANC donne pouvoir à Florence GELY.

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Alexis CASTAN.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/05/2022.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 21/05/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

Dans le cadre du Transport scolaire une convention avait été signée avec la Région Occitanie celle-ci arrive à échéance le 31/08/2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler pour une durée de 7ans soit jusqu'au 31/08/2029.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la Convention de délégation de compétence du Transport Scolaire.

2. DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUELABLES POUR LE BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de fixer les durées d'amortissement des biens renouvelables pour les budgets Eau et Assainissement comme tel :

BIENS AMORTISSABLES	DUREES PROPOSEES
Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
Logiciel de bureautique	2 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	10 ans
Installations, matériels et outillages techniques	15 ans
Mobilier et gros équipement	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments durables	50 ans
Bâtiments administratifs	30 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans
Station d'épuration	60 ans
Réseaux d'adduction d'eau	50 ans
Matériel de transport véhicule léger	5 à 10 ans
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 €	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

3. NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES.

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit la possibilité de neutraliser l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions versées. Ce dispositif permet d'apporter de la souplesse dans la section de fonctionnement, tout en respectant l'obligation comptable d'amortir.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil décide de procéder à compter de l'exercice budgétaire 2022 et pour les exercices suivants à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

4. QUESTIONS DIVERSES.

- La Commune de Saint-Léons a reçu l'accord du Permis d'Aménager du lotissement Bouscayrol « La croix de Millau ».
- En ce qui concerne, les conventions de Micropolis elles sont en cours d'élaboration par le Département.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.


Secrétaire de Séance
MR CASTAN Alexis

